



AVIS DE REUNION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés qu'une assemblée générale mixte se tiendra le jeudi 15 juin 2006, à 10h30, au siège social, Immeuble Nouvelles Structures, Place du Granier à Chantepie (35135), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) A caractère ordinaire :

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Pouvoirs en vue des formalités.

2°) A caractère extraordinaire :

- Rapport du conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription d'actions,
- Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Seuls pourront assister à cette assemblée s'y faire représenter ou voter par correspondance les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité.

Pour les propriétaires d'actions nominatives, la justification est acquise du fait d'une inscription nominative dans les registres de la société cinq jours au moins avant la date de l'assemblée. Ils n'ont aucune formalité à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, la justification est apportée au moyen d'un certificat, délivré par un intermédiaire habilité cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ce certificat devra être adressé et reçu avant la date de l'assemblée à l'adresse suivante: GUILLEMOT CORPORATION, à l'attention de Nathalie Etienne, BP 2, 56204 LA GACILLY Cedex.

Les actionnaires désirant voter par correspondance ou par procuration peuvent se procurer le formulaire à l'adresse suivante : GUILLEMOT CORPORATION, à l'attention de Nathalie Etienne, BP 2, 56204 LA GACILLY Cedex ou par fax au 02 99 93 20 35. Toute demande de formulaire devra pour être honorée, avoir été formulée, au plus tard six jours avant la date de l'assemblée. Le formulaire, dûment rempli, devra parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus trois jours au moins avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société ou leur seront adressés sans frais sur demande de leur part.

Les actionnaires ont dix jours à compter du présent avis pour envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception leurs demandes d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée.

Le Conseil d'administration.

Société anonyme au capital de 10 466 078,70 euros

Siège social : Place du Granier – BP 97143 - 35 571 Chantepie Cedex - 414 196 758 RCS RENNES